



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20220124-BUR-AG-22-004-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2022  
Date de réception préfecture : 03/02/2022

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 24 janvier 2022*

**DELIBERATION DU BUREAU  
DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Participation à l'appel à projet SEQUIOA 3 conduit par l'Agence d'Aménagement durable d'Urbanisme et d'Energie.**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre janvier à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS :**

ROMITI Gérard, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGO Louis, PELLEGRINI Leslie, LINALE Serge, de GENTILI Emmanuelle, LEONARDI Jean-Charles, MILANI Jean-Louis.

**ABSENTS :**

SIMEONI Gilles, PADOVANI Marie-Hélène, PADOVANI Jean-Jacques, SIMONPIETRI Michel, ROSSI Michel.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Participation à l'appel à projet SEQUOIA 3 conduit par l'Agence d'Aménagement durable d'Urbanisme et d'Energie.**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la loi d'orientation énergétique du 15 juillet 2005 ;

Vu le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la Croissance Verte (Conseil des ministres du 30 juillet 2014) ;

Vu le Décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2020 relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant l'intérêt à solliciter des études énergétiques sur le patrimoine communautaire, acquérir du matériel de contrôle des consommations, financer en partie un poste d'économe de flux ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia souhaite poursuivre ses efforts, en matière d'efficacité énergétique dans la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre et mettre en œuvre les prescriptions issues des diagnostics énergétiques du patrimoine communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE  
(A l'unanimité)**

De donner un avis favorable de principe à la participation à l'appel à Projets SEQUOIA lancé par le programme ACTEE conduit par l'Agence d'aménagement qui vise à accompagner les Collectivités Publiques dans leurs projets de rénovation de leurs bâtiments publics ;

Bureau du 24 janvier 2022

**OBJET : Participation à l'appel à projet SEQUOIA 3 conduit par l'Agence d'Aménagement durable d'Urbanisme et d'Energie.**

**AUTORISE**

- Le Président à soutenir la candidature de l'Agence d'Aménagement durable d'Urbanisme et d'Energie à l'appel à projet SEQUOIA 3 ;
- Le Président à signer l'ensemble des pièces ou documents connexes liées à cet Appel à projets ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 03 FEV. 2022  
et publication ou notification  
du 03 FEV. 2022  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI